

# MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.383.972, un actif net de D : 2.372.097 et un bénéfice de D : 36.213.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphes d'observation*

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 30,02% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 822 924</u>	<u>1 303 966</u>
Actions et droits rattachés		992 775	957 671
Obligations et valeurs assimilées		715 782	224 277
Titres OPCVM		114 367	122 018
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>557 973</u>	<u>1 215 561</u>
Placements monétaires	5	200 039	200 277
Disponibilités		357 934	1 015 284
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>3 075</u>	<u>2 295</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>2 383 972</b></u>	<u><b>2 521 822</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	7 610	7 994
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	4 265	5 361
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>11 875</b></u>	<u><b>13 355</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	2 333 493	2 468 900
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	4
Sommes distribuables de l'exercice		38 601	39 563
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>2 372 097</b></u>	<u><b>2 508 467</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>2 383 972</b></u>	<u><b>2 521 822</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2021	Année 2020
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	73 629	49 116
<i>Dividendes</i>		27 290	26 197
<i>Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>		46 339	22 919
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	3 148	9 939
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	3 709	25 151
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		80 486	84 206
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(32 805)	(33 540)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		47 681	50 666
<b>Autres charges</b>	13	(7 528)	(9 607)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		40 153	41 059
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>		(1 552)	(1 496)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		38 601	39 563
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		1 552	1 496
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>		(35 170)	92 341
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres</i>		37 608	(161 405)
<i>Frais de négociation de titres</i>		(6 378)	(14 051)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		36 213	(42 056)

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>36 213</u>	<u>(42 056)</u>
Résultat d'exploitation	40 153	41 059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(35 170)	92 341
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 608	(161 405)
Frais de négociation de titres	(6 378)	(14 051)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<u>(39 116)</u>	<u>(52 819)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(133 467)</u>	<u>(126 585)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(129 391)	(127 726)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 076)	3 346
- Régularisation des sommes distribuables	(2 000)	(2 205)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(136 370)</b></u>	<u><b>(221 460)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	2 508 467	2 729 927
En fin d'exercice	2 372 097	2 508 467
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	14 387	15 108
En fin d'exercice	13 633	14 387
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>173,997</b></u>	<u><b>174,357</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>1,37%</b></u>	<u><b>(1,55%)</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### 3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 1.822.924 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>988 237</b>	<b>992 775</b>	<b>41,85%</b>
AMEN BANK	2 590	60 742	62 297	2,63%
ADWYA	5 000	22 800	23 325	0,98%
ASSUR MAGHREBIA	1 125	64 933	71 867	3,03%
ATB	16 500	63 620	37 785	1,59%
CARTHAGE CEMENT	85 000	137 854	112 285	4,73%
DELICE HOLDING	250	2 779	3 735	0,16%
EURO CYCLES	4 063	87 959	130 268	5,49%
ONE TECH HOLDING	26 000	206 015	225 445	9,50%
PGH	6 000	60 540	68 352	2,88%
S.A.H	4 500	53 993	50 076	2,11%
TLF	14 860	146 252	133 770	5,64%
UNIMED	10 000	80 750	73 570	3,10%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>114 950</b>	<b>114 367</b>	<b>4,82%</b>
FCP AMEN SELECTION	591	59 988	53 166	2,24%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	359	50 002	56 546	2,38%
MAC CROISSANCE FCP	25	4 960	4 655	0,20%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>679 521</b>	<b>715 782</b>	<b>30,18%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>579 600</b>	<b>611 598</b>	<b>25,78%</b>
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	90 000	92 710	3,91%
HL 2018-2 A TV TMM+3,5%	8 000	489 600	518 888	21,87%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>99 921</b>	<b>104 184</b>	<b>4,39%</b>
BTA 02/2022	100	99 921	104 184	4,39%
<b>TOTAL</b>		<b>1 782 708</b>	<b>1 822 924</b>	<b>76,85%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>76,47%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Solde au 31 décembre 2020</u></b>	<b>1 263 066</b>	<b>4 277</b>	<b>36 623</b>	<b>1 303 966</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions côtées	780 802			780 802	
Titres OPCVM	1 885 847			1 885 847	
Obligations des sociétés	787 644			787 644	
BTA	99 921			99 921	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession des actions côtées	(708 776)			(708 776)	24 039
Cession titres OPCVM	(1 897 752)			(1 897 752)	13 569
Cession obligations des sociétés	(298 044)			(298 044)	
Annuités obligations de sociétés	(130 000)			(130 000)	
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions côtées			(36 920)	(36 920)	
Titres OPCVM			(2 506)	(2 506)	
Bon du trésor assimilables			4 256	4 256	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		34 486		34 486	
<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b>1 782 708</b>	<b>38 763</b>	<b>1 453</b>	<b>1 822 924</b>	<b>37 608</b>

### **Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 200.039, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>200 000</b>	<b>200 039</b>	<b>8,43%</b>
Pensions livrées AMEN BANK au 11/01/2022 à 7,25% pour 10 jours (BTA Octobre 2023)	200 000	200 039	8,43%
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>200 039</b>	<b>8,43%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>8,39%</b>

### **Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.610, contre un solde de D : 7.994 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	7 097	7 445
Rémunération du dépositaire	513	549
<b>Total</b>	<b>7 610</b>	<b>7 994</b>

### **Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.265, contre un solde de D : 5.361 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	203	217
Retenue à la source	76	334
Rémunération du CAC	3 986	4 397
Autres	-	413
<b>Total</b>	<b>4 265</b>	<b>5 361</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	2 468 900
Nombre de parts émises	14 387
Nombre de copropriétaires	20

### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(129 391)
Nombre de parts rachetées	(754)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(35 170)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 608
Régularisation des sommes non distribuables	(2 076)
Frais de négociation de titres	(6 378)

### Capital au 31-12-2021

Montant	2 333 493
Nombre de parts	13 633
Nombre de copropriétaires	15

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 73.629, contre D : 49.116 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	2021	2020
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	26 130	23 708
des titres OPCVM	1 160	2 489
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	46 326	17 679
intérêts des BTA	13	5 240
<b>TOTAL</b>	<b>73 629</b>	<b>49 116</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 3.148, contre D : 9.939 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	2021	2020
Intérêts des placements à terme	-	6 101
Intérêts des dépôts à vue	3 148	3 838
<b>TOTAL</b>	<b>3 148</b>	<b>9 939</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.709, contre un solde de D : 25.151 au 31/12/2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 32.805, contre un solde de D : 33.540 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	29 823	30 491
Rémunération du dépositaire	2 982	3 049
<b>Total</b>	<u>32 805</u>	<u>33 540</u>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 7.528, contre un solde de D : 9.607 au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du CAC	3 889	4 482
Redevance du CMF	2 506	2 562
Services bancaires et assimilés	1 023	2 438
Autres	110	125
<b>Total</b>	<u>7 528</u>	<u>9 607</u>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	5,904	5,853	6,906	8,776	4,585
Charges de gestion des placements	(2,406)	(2,331)	(2,555)	(2,604)	(2,370)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>3,497</u>	<u>3,522</u>	<u>4,351</u>	<u>6,172</u>	<u>2,215</u>
Autres charges	(0,552)	(0,668)	(0,545)	(0,540)	(0,531)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>2,945</u>	<u>2,854</u>	<u>3,806</u>	<u>5,632</u>	<u>1,684</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,114)	(0,104)	(0,263)	(0,159)	0,011

<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	2,831	2,750	3,543	5,473	1,695
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	(2,580)	6,418	2,865	(7,838)	0,928
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,759	(11,219)	8,661	7,101	7,272
Frais de négociation de titre	(0,468)	(0,977)	(0,569)	(0,635)	(0,771)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,289)</b>	<b>(5,777)</b>	<b>(6,364)</b>	<b>(1,372)</b>	<b>7,429</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,656</b>	<b>2,923</b>	<b>2,558</b>	<b>4,260</b>	<b>9,114</b>
Droits de sortie	-	-	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,289)</b>	<b>(5,777)</b>	<b>(6,364)</b>	<b>(1,372)</b>	<b>7,429</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,152)	0,233	0,353	(0,058)	0,097
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,441)</b>	<b>(5,545)</b>	<b>(6,011)</b>	<b>(1,430)</b>	<b>7,526</b>
Distribution Dividende	2,750	3,543	5,473	1,695	2,729
Valeur liquidative	173,997	174,357	180,694	188,635	186,287
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,38%	1,31%	1,38%	1,39%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,38%	0,30%	0,29%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,63%	1,55%	1,92%	2,92%	0,93%